

FILIERE ECO ACTIVITES

1 – Les éco-activités, une dynamique globale et transversale

La Bretagne s'est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique et écologique de son modèle économique. Mais pour permettre une croissance économique découplée de la pression environnementale, pour accélérer la création d'emplois et de valeurs contribuant au bien-être des bretons, il est nécessaire d'accompagner les acteurs du Territoire pour relever les défis identifiés des éco-activités et évaluer les coûts indirects cachés (externalités négatives, coût de l'inaction).

Dans ce contexte les secteurs concernés par cette nouvelle dynamique économique sont les suivants :

- **L'optimisation de la consommation, de la gestion et de la production d'énergie**
Transition énergétique incluant le Bâti, Mobilités, Réseaux Energétiques Intelligents, développement des Energies Renouvelables (dont Energies Marines Renouvelables)
- **L'optimisation de la consommation, de la gestion des ressources naturelles**
Eau & Milieux, Valorisation des biomasses, éco-conception et éco-procédés

Pour tous les usagers :

- Particuliers
- Professionnels
- Marchés publics

Données Générales

La crise économique et financière qui touche les économies occidentales depuis 2008 a également modifié les tendances de l'économie verte :

- L'accès aux financements, aussi bien publics que privés, s'est considérablement réduit pour les entreprises de la filière, notamment les PME et les TPE
- Les politiques publiques, sous la pression des contraintes budgétaires, ont été largement réorientées vers les priorités sociales et économiques engendrées par le contexte général plutôt que vers le soutien aux secteurs émergents de l'économie verte.

Il n'en reste pas moins que la volatilité des cours du pétrole et des matières premières semble s'inscrire dans une tendance durable à la hausse, posant de manière de plus en

plus aigue, le problème de la dépendance et de la sécurité de l'approvisionnement aux économies développées.

C'est pourquoi, à l'échelle mondiale, les plans de relance économique mis en place depuis 2009 font du développement des éco activités un axe prioritaire et concentrent des investissements importants sur les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la mobilité décarbonée ou du recyclage et de la valorisation des déchets.

Ce volontarisme politique s'accompagne dans le même temps d'une prise en considération croissante des enjeux de la transition énergétique et écologique par les entreprises et surtout les citoyens.

Si les perspectives de développement de l'économie verte semblent se confirmer aussi bien à l'échelle internationale que sur le territoire français, la situation doit être nuancée en fonction des secteurs concernés.

Il faut en effet distinguer :

- **Des secteurs en transition à accompagner**
le Bâtiment, les industries de l'emballage et du conditionnement, la chimie verte
- **Des secteurs matures à redynamiser**
Circuits courts des déchets et de l'Eau avec les outils de l'écologie territoriale comme support
- **Des secteurs émergents à structurer**
Génie écologique, mobilité décarbonée et servicielle
- **Des secteurs d'accompagnement / secteurs supports à orienter vers ces marchés**
Météorologie et technologies numériques (gestion de la donnée environnementale, gestion de la donnée de la ville durable, etc.), optimisation des procédés et éco-conception, biotechnologies
- **Des secteurs à déployer**
Méthanisation, biomatériaux, géothermie, EMR, réseaux énergétiques intelligents

Cependant, même si les dynamiques sont différentes en fonction des filières, une majorité est en progression constante depuis 2009. C'est notamment le cas pour les filières solaire, énergies marines, véhicules décarbonés et génie écologique.

Ces bons résultats sont en partie dus à l'action de l'Etat qui a soutenu le développement des filières vertes depuis plusieurs années à travers son action réglementaire et fiscale ainsi que par le biais de sa politique de rachat de l'électricité produite par les EnR et de son programme Investissements d'Avenir.

Certaines filières ont de plus fait l'objet d'un accompagnement spécifique : Plan Bâtiment, programmes de l'Agence de l'Eau.

En France, les éco activités employaient en 2011, 455 600 personnes en équivalent temps plein en progression de 6,7% par rapport à 2010. *(Source Observatoire des emplois et métiers de l'économie verte)*

Le secteur pèse 79,3 milliards d'Euros soit 2% de la production nationale totale et représente 1,37 du PIB français et 2,3% des exportations..

Ces tendances positives se poursuivent pour les années à venir. Le potentiel de développement des éco activités à horizon 2020 reste important (cf tableau ci-dessous)

Le tableau ci-dessous résume les perspectives d'évolution par secteur à l'échelle nationale

	Taille du marché national en 2012	Emplois en 2012	Objectif en 2020	Tendances 2009-2012 sur objectifs 2020	Evolution Industrielle 2009-2012 en France	Freins au développement
Production d'énergie à partir de sources renouvelables						
Bioénergies	● ● ○	● ○ ○	Part d'énergie renouvelable totale 2020 : 10%	↻	↻	●
Biomasse énergie	● ● ○	● ● ○	Production totale (MWh) 2020 : 270000 Production de chaleur renouvelable (MWh) 2020 (réservoirs biogaz) : 140000 TWh	↻	↻	●
Energies marines	● ○ ○	● ○ ○	Capacité installée en 2020 : 2000 MW (pompes-turbines, hydrolien et hydrokinétique)	➡	↻	●
Eolien	● ● ○	● ○ ○	Capacité installée d'éolien onshore (MWh) 2020 : 10 000 Capacité installée d'éolien offshore (MWh) 2020 : 100	↻	↻	●
Géothermie	● ● ○	● ● ○	Production de chaleur renouvelable (MWh) 2020 : 20000 TWh	↻	↻	●
Solaire	● ● ○	● ○ ○	Capacité installée (MWh) 2020 en solaire PV : 1,5000 Production de chaleur renouvelable (MWh) 2020 à partir de solaire thermique : 6000 TWh	↻	↻	●
Optimisation des consommations de ressources naturelles						
Bâtiment à faible impact environnemental	● ● ●	● ● ●	Économie d'énergie (MWh) 2020 : 10%	↻	↻	●
Chimie verte	● ○ ○	● ○ ○	Non applicable	Non applicable	↻	●
Hydrogène et piles à combustible	● ○ ○	● ○ ○	Non applicable	Non applicable	↻	●
Logistique et gestion de flux	● ● ●	● ● ●	Part de transport par modes de fret en 2020 : 10%	➡	➡	●
Matériaux Bio-sourcés	● ○ ○	● ○ ○	Non applicable	Non applicable	↻	●
Optimisation des procédés industriels	● ● ○	● ● ○	Non applicable	Non applicable	➡	●
Réseaux énergétiques intelligents	● ● ○	● ● ●	Installation de compteurs Linky (MWh) 2020 : 20 millions	➡	➡	●
Stockage de l'énergie	● ● ○	● ● ○	Non applicable	Non applicable	↻	●
Véhicules décarbonés	● ○ ○	● ○ ○	Capacité installée de véhicules décarbonés en France en 2020 : 200000	↻	↻	●
Gestion du cycle de vie des ressources naturelles						
Captage, Stockage et valorisation du CO2	● ○ ○	● ○ ○	Non applicable	Non applicable	↻	●
Eau, Assainissement et Génie écologique	● ● ●	● ● ●	Non applicable	Non applicable	↻	●
Météorologie et instrumentation	● ● ○	● ● ○	Non applicable	Non applicable	↻	●
Recyclage et valorisation des déchets	● ● ●	● ● ●	<p>Partenariat production d'énergie intégrée et stabilisée : 200 TWh par milliard de tonnes</p> <p>Création d'un partenariat industriel des déchets industriels et ménagers vers le recyclage : 10 TWh en 2012 et 40 TWh en 2020</p> <p>Partenariat volume des déchets industriels et ménagers stabilisés en 2012 : 10 TWh par rapport 2008, soit 62 Mton (total)</p> <p>Apprendre à bien le recyclage des emballages industriels : 10 TWh en 2012</p>	↻	↻	●

● ● ● : Taille de marché au niveau de référence

● ● ○ : Taille de marché au niveau de référence

● ○ ○ : Taille de marché au niveau de référence

↻ : Evolution industrielle positive au sein de l'UE (sur la période 2009-2012)

➡ : Evolution industrielle négative au sein de l'UE (sur la période 2009-2012)

● : Freins au développement

○ : Pas de freins au développement

Source MEDDE / CGDD 2013

A l'international, de nombreux états ont mis au cœur de leurs plans de relance économique, la croissance verte et ses différentes filières (EnR, énergie, mobilité décarbonée, recyclage et valorisation des déchets ...) ;

Le MEDDE estime ainsi que 15% des montants annoncés pour les plans de relance internationaux, seraient consacrés aux éco activités.

De plus, malgré la crise économique et financière généralisée, les investissements dans l'économie verte restent en forte croissance entre 2009 et 2011.

Dans un contexte où les pouvoirs publics continuent à soutenir de diverses manières les filières vertes, les perspectives de développement à l'international se montrent également intéressantes pour les éco activités.

Certaines filières disposent ainsi de réels atouts à l'international : les énergies marines, l'eau et l'assainissement, les déchets, la construction durable, les smart grids, le génie écologique.

(Source CGDD – mars 2013)

En matière d'innovation, l'Etat a mis en œuvre d'importantes politiques de soutien en faveur des éco activités. Depuis 2010, ces dispositifs ont même été renforcés.

C'est ainsi que le PIA (Programme des Investissements d'Avenir) a programmé 6 milliards d'euros sur 10 ans au bénéfice des filières vertes avec entre autres fléchages la mise en place des Instituts d'Excellence en Energie Décarbonée.

Entre 2010 et 2011, l'ADEME a lancé 25 AMI, examiné plus de 500 projets et en a soutenus 88.

En 2010, 6 nouveaux Pôles de compétitivité en éco technologies ont été labellisés, dont 3 sur l'Eau. Un tiers des financements FUI est maintenant consacré à la transition écologique et énergétique.

A. Chiffres clefs de la filière avec l'évolution depuis 3-5 ans

Emplois, part de l'exportation, profitabilité du secteur, l'investissement, enquête innovation de l'insee
Présentation sous forme de diagramme (courbes, histogramme, camembert..) pour une lecture aisée

- **Transition énergétique incluant le bâti**

« Si les objectifs ambitieux de performance énergétique des bâtiments fixés dans le cadre du Plan Bâtiment du Grenelle offrent des perspectives de croissance importantes, la filière a déjà atteint une taille importante (1,4 millions d'employés). Le financement des opérations de rénovation thermique peut par ailleurs être un facteur limitant dans un contexte économique difficile. »

CGDD, Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte, Mars 2013

Focus breton sur le potentiel de marché de la rénovation : « L'efficacité énergétique incluant le Bâti un potentiel à développer ! »

Les marchés concernés pour les produits et services liés au bâtiment et à la construction sont les marchés potentiels de la réhabilitation

- **Le marché du logement :** 1 746 000 logements en Bretagne soit 5,4% des logements de France métropolitaine
 - Les particuliers dont 1 255 000 propriétaires de maisons individuelles
 - Les bailleurs sociaux pour 11% du parc des résidences principales (près de 158 000 logements)
- **Le marché des bâtiments non résidentiels :** plus de 30 millions de m² à rénover sur les 42 millions de m² existant en 2007
Sont concernés
 - Le secteur public pour 37% des surfaces (administrations, enseignement, santé, sports ...)
 - Le secteur privé pour 63 % des surfaces (bureaux, CHR, commerces...)

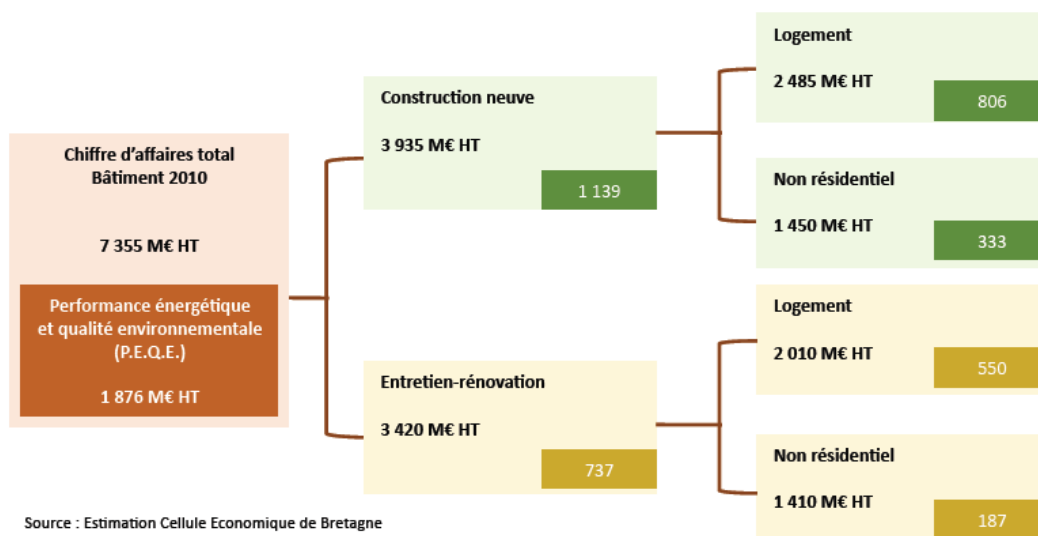
Auxquels il faut ajouter le marché de la construction neuve en logements (le taux de renouvellement du parc résidentiel est de l'ordre de 1,5%) et en non résidentiel.

Les marchés de la construction sont très territorialisés tant par le rôle de la commande publique dans leur fonctionnement (directement ou par l'intermédiaire des bailleurs sociaux) que par la répartition et l'organisation des entreprises sur l'ensemble du territoire. Contrairement à la majorité des autres régions françaises, le marché breton de la construction n'est pas dominé par les majors nationaux (Bouygues, Eiffage, Vinci...) et quelques ETI régionales indépendantes y jouent un rôle moteur d'entraînement du tissu de PME (Legendre, Cardinal ...).

Par ailleurs certains savoir-faire sont exportables sur d'autres territoires, nationaux et internationaux : domotique, ingénierie, process, équipements techniques liés au CVC...

Situation du marché

CHIFFRE D'AFFAIRES 2010 DES ENTREPRISES REGIONALES DE BATIMENT



« Les travaux en lien avec la performance énergétique et la qualité environnementale (P.E.Q.E) représentent 1876 M€, soit 26% du CA total des entreprises. La plus grande part de ce montant de travaux est réalisée sur le marché du logement, dont 43% en construction neuve »
Cellule Economique de Bretagne, 2011

Potentiel de marché à l'horizon 2015

Montant potentiel de travaux de rénovation énergétique en Bretagne à l'horizon 2015

Montant potentiel de travaux de rénovation énergétique en Bretagne (exprimé en Millions d'euros)	36 444
Dont logements individuels	52%
Rappel part logements individuels / Résidences Principales	72%

« Au niveau régional, plus de la moitié du gisement potentiel de travaux de rénovation énergétique porte sur le parc de logements individuels, qui représente près de ¾ des Résidences Principales ou RP » (nuances et disparités géographiques parfois très importantes à des échelles territoriales différentes, l'enjeu de la précarité énergétique est plus ou moins fort).
Cellule Economique de Bretagne, 2011

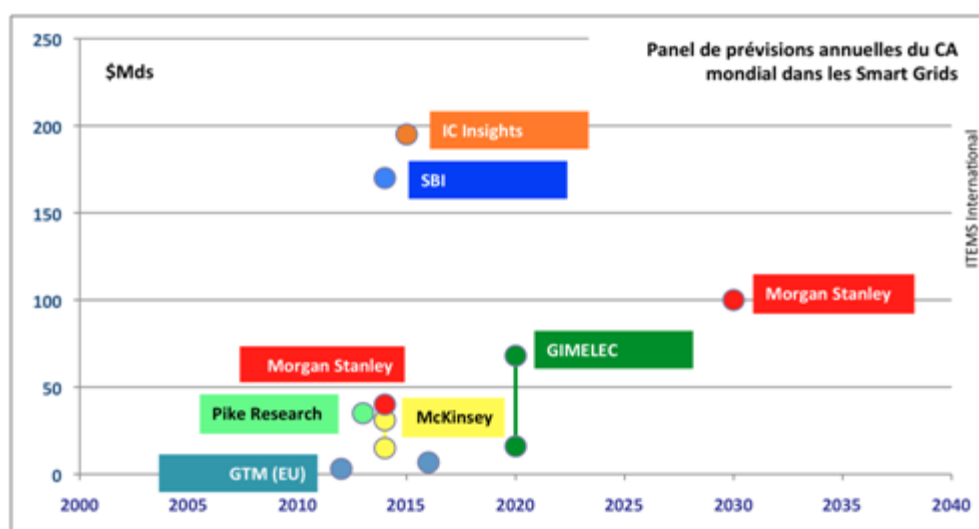
Potentiel d'innovation

<i>INDICATEURS</i>		Nombre des sociétés	Sessions de brainstorming (remue-méninges)	Équipes de travail multidisciplinaires ou transversales	Rotation des emplois du personnel	Incidations financières envers les employés pour développer de nouvelles idées	Incidations non financières envers les employés pour développer de nouvelles idées (temps libre, reconnaissance publique, travail davantage intéressant, etc.)	Formation des employés sur la façon de développer de nouvelles idées ou stimuler la créativité
<i>SECTEUR</i>	<i>TYPE</i>							
Ensemble	Ensemble des sociétés innovantes ou non	115 306	26,1	30,0	17,0	14,4	17,0	19,5
	Innovantes au sens large	56 618	40,1	47,1	24,6	20,4	25,6	28,5
	Technologiquement innovantes	32 454	48,9	56,9	27,4	22,4	29,0	30,8
Construction	Ensemble des sociétés innovantes ou non	24 425	12,8	16,0	11,3	10,4	12,0	13,8
	Innovantes au sens large	9 668	19,7	27,3	18,3	16,5	20,6	23,6
	Technologiquement innovantes	4 015	26,9	36,1	19,4	19,2	23,2	24,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Ensemble des sociétés innovantes ou non	14 299	34,2	39,2	17,8	16,6	21,1	24,3
	Innovantes au sens large	7 550	51,4	58,8	25,0	22,8	31,5	34,1
	Technologiquement innovantes	4 240	60,5	68,8	28,9	26,4	37,7	38,0

- Réseaux intelligents

« Le plus récent rapport de GTM Research¹² prévoit que l'ensemble du marché européen des technologies smart grids atteindra les 3,1 milliards d'euros en 2012. Ce montant serait amené à croître de 120 %, pour atteindre 6,8 milliards d'euros en 2016, répartis entre les segments du comptage évolué, de l'automatisation de la distribution, de l'intégration des énergies renouvelables, des véhicules électriques et des systèmes informatiques propres au domaine de l'électricité. »

Etude smart grids - ITEMS International (juin 2013)



- Transition écologique

Les Marchés du Génie Ecologique

Selon une étude du BCG menée fin 2008, le marché de la « préservation de la biodiversité et des milieux » représenterait **2 milliards d'euros en 2012** et **3 milliards en 2020**.

Le marché du génie écologique est qualifié « en très forte croissance » selon le rapport d'étape « filières vertes » Développement de la filière « génie écologique » du MEDDTL (version du 30/06/2011).

Les dotations des aides « milieux aquatiques » de l'AELB qui sont en **croissance continue** dans le cadre du 10^{ème} programme d'intervention indiquent de la croissance de ce marché (source www.eau-loire-bretagne.fr).

Les différents segments de marché

1. L'aménagement

Contraints par la réglementation, les maîtres d'ouvrage de projets d'aménagement doivent étudier les mesures d'évitement et de réduction et trouver un territoire adapté pour développer le cas échéant les mesures de compensation nécessaires.

- Les projets de développement de zones d'activités ou d'habitat par exemple (portés par des acteurs publics de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme)

- les infrastructures linéaires (autoroutes, voies ferrées...) (portés par des acteurs privés constructeurs d'ouvrages impactant)

2. **La compensation écologique**

Les **mesures compensatoires** sont des actions écologiques, par exemple la restauration de mares ou de prairies, permettant de contrebalancer les pertes de biodiversité dues à des projets d'aménagement (autoroutes, parcs éoliens, lotissements, etc.), lorsque l'aménageur (**MOA publique ou privée**) n'a pu ni éviter ces pertes ni les réduire (Le Point sur n°133, CGDD, Août 2012).

Le modèle économique des marchés de la compensation n'est pas unique. Plusieurs dispositifs sont actuellement pratiqués ::

- La compensation unique : modalité la plus courante en France, où le maître d'ouvrage d'un projet est en lien direct avec des propriétaires fonciers (publics ou privés) et finance directement des actions de compensation sur leurs territoires.
- Les actions mutualisées (type FIPAN[®]) : différents acteurs publics et privés mutualisent leurs moyens autour d'un projet commun d'entretien, restauration ou renaturation d'un espace naturel précis.
- Les banques de compensation : Ce type de dispositif permet à un maître d'ouvrage d'acheter des crédits de compensation à une tierce partie (banque de compensation) qui se charge de la mise en œuvre des mesures compensatoires.

3. **La nature en ville ou marchés de la « Ville durable »**

L'avenir de l'environnement passera par une meilleure gestion des villes : des solutions globales et intelligentes, durables, qui intègrent services aux citoyens, gestion de l'énergie, mobilité, bâtiments verts et informations, dans une économie circulaire dont l'innovation sera la clé (Panorama des Cleantech en France en 2013, GreenUnivers). Les villes se montrent de plus en plus actives et de plus en plus demandeuses d'approches globales. Mais ces approches intégrées restent un véritable défi, car elles imposent de nouvelles approches, **non plus en silo, mais décloisonnées**, avec une gouvernance appropriée (Hervé Suty, directeur de la Recherche et de l'Innovation de Veolia Environnement).

4. **La « Trame verte et bleue »**

La Trame verte et bleue (**TVB**) vise avant tout des objectifs **écologiques** (conserver et améliorer la qualité écologique des milieux terrestres et aquatiques, prendre en compte le déplacement des espèces et garantir la libre circulation de la flore et de la faune sauvages) mais aussi **socio-économiques** (favoriser un aménagement durable des territoires, en synergie avec les politiques existantes, préserver les services rendus par la biodiversité, contribuer à l'amélioration du cadre de vie et prendre en compte les activités économiques).

Le schéma régional de cohérence écologique (**SRCE**) est en cours d'élaboration en Bretagne. Après une première phase d'identification de la TVB bretonne (2012) il est actuellement au stade de l'élaboration du plan d'actions stratégiques en vue d'une approbation (**Etat et Région**) fin 2013-début 2014.

La prise en compte obligatoire de la TVB dans les documents d'objectifs va nécessairement concourir au renforcement des marchés d'études de préservation de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques.

5. *L'agro-écologie*

Issue d'une démarche scientifique attentive aux phénomènes biologiques, l'agro-écologie associe le développement agricole à la protection-régénération de l'environnement naturel et comprend un travail du sol qui ne bouleverse pas sa structure, une fertilisation organique fondée sur les engrais verts et le compostage, des traitements phytosanitaires aussi naturels que possible, le choix judicieux des variétés les mieux adaptées, économie d'eau et usage optimum, le recours à l'énergie la plus équilibrée, d'origine mécanique ou animale, des travaux anti-érosifs de surface, la constitution de haies vives, le reboisement des surfaces disponibles et dénudées et la réhabilitation des savoir-faire traditionnels (Pierre Rabhi, Terre et Humanisme).

L'agroécologie vise à augmenter la production et les revenus des agriculteurs tout en limitant leur impact sur les écosystèmes.

Ces méthodes, si elles restent marginales en France, sont acquises au gré des expérimentations de quelques agriculteurs "pionniers", et de plus en plus explorées par la science agronomique : l'**INRA** en a fait l'un de ses deux champs de recherche prioritaires en 2010. La démarche a aussi inspiré le ministre de l'agriculture, qui a déclaré vouloir faire de la **France un leader mondial de l'agroécologie**, et présenté un projet en ce sens fin février. Elle constitue le fil rouge de la future loi d'avenir de l'agriculture, qui est entrée en phase de concertation lundi 15 avril, avant une présentation en Conseil des ministres en septembre. Stéphane Le Foll promet notamment de mobiliser **3 millions d'euros** dès 2013 dans ce domaine, et de créer des "groupements d'intérêt économique et environnemental" pour permettre aux agriculteurs de s'associer et d'échanger leur savoir (Le Monde.fr du 24/04/2013).

6. *L'assainissement : phytoépuration et Zones de Rejets Végétalisées (ZRV)*

Depuis le début du 9ème programme, 62% des stations d'épuration domestiques financées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont des filtres plantés¹². Le chiffre avancé par des experts du sujet était d'environ 80% des nouvelles installations à l'échelle nationale. Une quarantaine d'entreprises sont actuellement positionnées sur ce créneau, les plus importantes ayant des chiffres d'affaires de plusieurs millions d'euros (3 000 000 € en 2008 pour Phytorestore, 9 000 000 € en 2010 pour Jean Voisin...).

Le marché de l'assainissement pour les petites collectivités (jusqu'à quelques milliers d'habitants) ou les hameaux est en plein développement. A titre d'exemple, sur le bassin Rhône Méditerranée uniquement, on estime le nombre de collectivités à équiper en assainissement collectif et qui choisiraient des filtres plantés à au moins 750 dans les dix ans à venir (plus 1500 mises aux normes), et l'ensemble des acteurs économiques concernés confirment l'existence d'une très forte demande.

Alors que la conception des filières d'épuration extensives développées pour le traitement des eaux usées des petites collectivités (FPR, etc.) relève principalement d'une culture « génie civil », celle des **ZRV** relève avant tout d'une culture « écologique ». Une ZRV a pour caractéristiques d'être située à l'aval du rejet de la STEU, d'avoir un développement (contrôlé ou non) de la végétation. Ces nouveaux ouvrages sont de parfaits exemples d'une démarche d'ingénierie écologique. Leur implantation au sein du cycle de l'eau peut se concevoir aussi bien à l'aval d'une STEU que de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC),

d'ouvrages de régulation des eaux pluviales ou encore en contexte agricole. **560 sites** en seraient équipés, selon l'atelier ZRV du groupe de travail sur l'Evaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des petites et moyennes Collectivités (EPNAC).

7. La phytoremédiation

Le concept de la phytoremédiation (dépollution des sols à l'aide des végétaux) s'est généralisé dans le monde depuis 2000 grâce à plusieurs programmes de recherche, mais c'est surtout aux Etats-Unis qu'elle a été mise en application à grande échelle. En 2005, un cabinet américain estimait le marché américain à **30 millions de dollars** et le marché mondial entre **235 à 400 millions de dollars**.

En France, le marché de la réhabilitation des sites et sols pollués a représenté un chiffre d'affaires de **626 millions d'euros en 2008**, mais la part attribuable à la phytoremédiation est très faible.

En 2010, la dépense de réhabilitation des sites et sols pollués (SSP) en France est évaluée à 470 millions d'euros. Elle a plus que doublé en 10 ans (Le Point sur n°142, CGDD, septembre 2012). Les techniques de **biodégradation *in situ*** des sols et de **bioaugmentation/biostimulation *in situ*** des eaux souterraines représentent respectivement **4%** et **28%** des principales techniques de traitement des sols et des eaux souterraines pollués en 2010 (ADEME).

8. L'entreprise et la biodiversité

La pollinisation représenterait **153 Milliards de dollars annuel**, 35% de la production agricole mondiale (INRA). La dégradation de la biodiversité pourrait coûter à l'économie mondiale **7% du PIB** (TEEB – The Economics of Ecosystems and Biodiversity).

B. Tableau AFOM synthétique et transversal à l'ensemble des filières vertes en Bretagne

Atouts

- Tissu diversifié (TPE, PME, ETI...) d'entreprises créatrices d'emplois non ou difficilement délocalisables
- Dynamique de l'ESR, de la Formation qui affirme une volonté de rendre lisible et visible ses compétences et son offre vis à vis des entreprises
- Poids de l'offre (produits et services) et implication des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire dans l'élaboration de nouveaux modèles économiques et financiers

Faiblesses

- Trop faible culture de la coopération pour innover et créer de la valeur localement, et s'internationaliser
- Manque de centres de ressources (techniques, financières...) facilement identifiables et mobilisables par les entreprises pour conduire leurs projets dans le domaine des éco-activités

Opportunités

- Politiques publiques (SRCAE, Plan Bâtiment Durable, TVB, maîtrise foncière...) favorables au déploiement d'offres et engagement des Territoires bretons dans des démarches de "Transitions"
- Valorisation des patrimoines bretons (patrimoine naturel, architectural) comme leviers de développement (Entretien, Maintien ou restauration)
- Dynamique démographique

Menaces

- Solvabilité des marchés et le manque d'outils financiers pour y pallier
- Intensification de la concurrence globale (nouveaux acteurs coréens ou japonais du marché de l'eau, géants US positionnés sur les smart grids...)
- Vulnérabilité et faiblesse des ressources naturelles de la péninsule bretonne (ex. eau, sables et granulats, vulnérabilités : énergétique, climatique...)

C. Tableaux AFOM par filière en Bretagne

TRANSITION ÉNERGETIQUE	
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Signature du Pacte Electrique Breton : prise de conscience et objectifs partagés – concertation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance Energétique de la Bretagne
<ul style="list-style-type: none"> • Tissu des entreprises de la filière BTP : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maillage territorial dense, entreprises faiblement/ difficilement délocalisables ✓ Présence d’ETI « locomotives potentielles » ✓ Présence de PME innovantes sur les secteurs concernés (Ville Durable, EnR , smart grids, <i>smart metering</i> , systèmes constructifs innovants, éco matériaux ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bâtiment est le 1^{er} secteur consommateur d’énergie et représente 23% des émissions de GES
<ul style="list-style-type: none"> • Filière EmR en construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible production d’EnR
<ul style="list-style-type: none"> • Forte mobilisation des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Syndicats professionnels ✓ Secteur associatif ✓ Réseau Innovation : pôles de compétitivité, enseignement supérieur et recherche ✓ Engagement fort des collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de transversalité dans la mobilisation des réseaux, faible culture de la collaboration pour innover, développer de nouvelles offres...
<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives et expérimentations nombreuses autour de dynamiques territoriales fortes : Méné, Val d’Ille, Rennes Métropole, Lorient, Lannion, BRUDED 	<ul style="list-style-type: none"> • La dynamique des territoires n’est ni concertée, ni coordonnée ni capitalisée
<ul style="list-style-type: none"> • Fort potentiel Enseignement Supérieur et Recherche : UR1, UBS, ENS, SUPELEC, EME... 	

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine riche – remarquable - caractéristique 	<ul style="list-style-type: none"> • Des masses d'eau en mauvais état (STEP – Algues vertes) • Des infrastructures Eau vieillissantes et coûteuses à rénover • Fragilité du littoral
<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité de la Région – croissance démographique 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte augmentation des surfaces artificialisées (X2 en 20 ans)
<ul style="list-style-type: none"> • Actions engagées par les acteurs régionaux : SRCE – TVB – AELB – Bretagne Environnement 	
<ul style="list-style-type: none"> • Tissu des entreprises de la filière Eau : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compétences diversifiées ✓ Présence de PME dynamiques et innovantes sur les secteurs concernés (Génie Ecologique, Eau et Habitat, AMC ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre morcelée (PME) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Déficit de lisibilité ✓ Fragilisation des PME présentes sur le petit cycle de l'eau
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation en réseaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Syndicats professionnels : UPGE ✓ Secteur associatif ✓ Réseau Innovation : pôle Mer, enseignement supérieur et recherche Engagement des collectivités territoriales SRCE TVB SAGE SDAGE	
<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives pour décloisonner et structurer actions et acteurs <ul style="list-style-type: none"> ✓ CRESEB ✓ Eco Origin : rencontres des acteurs de l'eau, rencontres du génie écologique, gps de travail Eau et Milieux, Eau et Habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de transversalité dans la mobilisation des réseaux
<ul style="list-style-type: none"> • Fort potentiel Enseignement Supérieur et Recherche dans les domaines concernés : OSU Rennes et Brest, zones ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • La dynamique des territoires n'est ni concertée, ni coordonnée ni capitalisée

RÉSEAUX INTELLIGENTS – SMART GRIDS - SMART METERING

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement des réseaux énergétiques intelligents menée par la Région et BDI <ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation des acteurs ✓ Infrastructures et technologies (dont Véhicule Vert Bretagne) ✓ AAP Boucles Energétiques locales, Réseaux intelligents 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des approvisionnements énergétiques
<ul style="list-style-type: none"> • Tissu des entreprises : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compétences diversifiées, nombreuses et reconnues en France et à l'international ✓ Présence de PME dynamiques et innovantes sur les secteurs concernés (pôle majeur des technologies numériques) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique collective portée par les réseaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisations professionnelles : MEITO ✓ Réseau Innovation : IRT B-Com, pôle I&R, enseignement supérieur et recherche, technopoles, CIT... 	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique sectorielle mais pas transversale – manque de maillages des réseaux (entre acteurs et avec d'autres secteurs d'activité : BTP par ex)
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience du territoire sur l'Open Data 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de transversalité dans la mobilisation des réseaux
<ul style="list-style-type: none"> • Fort potentiel Enseignement Supérieur et Recherche dans les domaines concernés : OSU Rennes et Brest, zones ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • La dynamique des territoires n'est ni concertée, ni coordonnée ni capitalisée
<ul style="list-style-type: none"> • Conscience partagée des enjeux énergétiques et dynamique territoriale autour de boucles locales : Mené, Val d'Ille ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Situations territoriales très différenciées (rural, métropoles, littoral => saisonnalité, habitat dispersé) à fort impact sur les réseaux et les infrastructures

	OPPORTUNITES	MENACES
TRANSITION ENERGETIQUE INCLUANT LE BATI		<ul style="list-style-type: none"> Manque de solutions financières (sur tous les marchés : particuliers, collectivités, entreprises) pour lancer le marché de la rénovation ✓ Nécessité de nouveaux modèles économiques innovants et pérennes
	<ul style="list-style-type: none"> Marché de la rénovation : un gros potentiel pour la filière bâtiment et pour l'industrialisation de procédés constructifs innovants 	<ul style="list-style-type: none"> Conjoncture secteur Bâtiment
	<ul style="list-style-type: none"> Engagement national et européen : PIA, Plan Bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> Lisibilité et pérennité des politiques publiques Des solutions différentes (techno, organisationnelles, financières) en fonction des usages : habitat collectif, individuel, social, tertiaire de bureaux, tertiaire public...
	<ul style="list-style-type: none"> Potential de développement pour des productions d'énergie locales (Géothermie, petit éolien, biomasse) complémentaires aux actions engagées sur les EmR: 	
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Perspectives de croissance du marché Génie Ecologique : 2 milliards en 2012, 3 en 2020 Développement des marchés de l'agro-écologie 	<ul style="list-style-type: none"> Génie Ecologique : Marchés limités aux Collectivités territoriales à court terme - pas de modèle économique existant pour assurer la viabilité des projets et le développement pérennes des activités du secteur
	<ul style="list-style-type: none"> Pression de la réglementation : européenne (Directive Cadre sur l'Eau) et nationale (TVB, Grenelle, Stratégie Nationale pour la Biodiversité...) Développement des marchés de l'assainissement spécifique Petites Collectivités (raréfaction des ressources – renouvellement des infrastructures existantes) 	<ul style="list-style-type: none"> Conjoncture très défavorable pour les PME présentes sur le petit cycle de l'eau
	<ul style="list-style-type: none"> Marchés de la Ville Durable (vision globale) en progression 	<ul style="list-style-type: none"> Génie Ecologique : Pas de structuration des savoir-faire des entreprises (offre morcelée) – manque de lisibilité de l'offre – fonctionnement en silos (petit cycle vs grand cycle vs AMC vs urbanisme ...)
RESEAUX INTELLIGENTS	<ul style="list-style-type: none"> Perspectives importantes de développement des marchés liés aux applications Environnement – transition énergétique : cf. tendances mondiales marchés <i>smart metering</i> et <i>smart grids</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Perspectives de développement des marchés liés aux applications Environnement – transition énergétique peu ou pas perçus par les acteurs des filières TIC

D. **Représentation de la chaîne de valeur** avec en parallèle les différents maillons d'une part et un positionnement des acteurs d'autre part.

Mettre en évidence aussi les interactions potentielles avec d'autres secteurs, soit la notion de croisement de filières, comme la dynamique d'entraînement potentielle. Idéalement, mentionner où se situe le plus fort potentiel de valeur ajoutée

Les filières vertes se retrouvent aujourd'hui dans des contextes très différents. La maturité des technologies et des marchés, la réglementation mise en place et les enjeux sont en effet très variables d'une filière à l'autre. Il existe néanmoins des enjeux et des besoins communs à l'engagement de la transition énergétique et écologique en économie.

Quatre enjeux majeurs peuvent ainsi être pointés :

1. L'accès aux financements pour les entreprises concernées, à travers La mise en œuvre de dispositifs financiers adaptés et pertinents, aussi bien publics que privés sur tous les champs :
 - a. Développement des entreprises, et notamment PME et TPE
 - b. Financement de la recherche et de l'expérimentation
 - c. Soutien aux filières
 - d. Développement des marchés

2. **L'accès aux marchés**, nationaux et **internationaux**, en facilitant
 - a. la recherche de complémentarités des offres
 - b. le rapprochement Offre / Demande
 - c. le développement à l'international
 - d. le développement d'une offre axée sur la prise en compte des usages

3. L'accès à l'innovation et aux technologies en favorisant
 - a. La transversalité entre acteurs et entre filières : mise en relation, partage des savoirs
 - b. L'expérimentation dans les territoires
 - c. L'évaluation de l'acceptabilité des innovations

4. **L'accès aux compétences à travers :**
 - a. La formation initiale et continue
 - b. (organisation,
 - c. Les projets collaboratifs
 - d. L'organisation, territoriale

A. Objectifs stratégiques

1- Accélérer le développement d'un marché de la transition énergétique incluant le Bâti, en s'appuyant notamment sur la dynamique d'éco-rénovation du parc bâti breton :

- a. En lien avec les ambitions du Plan Bâtiment Durable Breton et des trajectoires pesées par lors de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie (rénovation de 43 000 logements par an en Bretagne) et en utilisant le levier des contrats de Pays
- b. Et en favorisant l'émergence d'outils régionaux
 - i. une plateforme régionale pour le ressourcement des projets de Recherche Développement Innovation fédérant et renforçant les outils et initiatives existantes
 - ii. un ou des fonds territoriaux pour soutenir le déploiement des offres performantes en mutualisant l'accès à l'ingénierie financière nécessaire (tiers financement, tiers investissement, crowdfunding ...)
 - iii. coordination d'expérimentations, de démonstrateurs sur l'ensemble du territoire, avec une segmentation basée sur les usages (logement individuel, logement collectif, logement social, tertiaire de bureaux, tertiaire public ...)

2- Accompagner la convergence des technologies de l'Analyse-mesure-Contrôle au service de la performance énergétique et écologique.

- a. Stimuler et faciliter l'expérimentation par des appels à projets régionaux
- b. Accompagner les entreprises des TIC et de l'AMC pour leur faciliter l'accès aux marchés de la transition écologique et énergétique en France et à l'export

3- Structurer la filière la filière du Génie Ecologique

- a. En lien avec l'élaboration du Schéma Régional Trame Verte & Bleue et plus largement avec la feuille de route de cette filière stratégique
- b. En favorisant l'expérimentation de nouveaux outils au service d'une gestion durable des milieux et de la biodiversité (gestion alternative de l'eau dans la Ville, volontarisme des territoires encouragés dans le domaine de la compensation des atteintes aux milieux et habitats, etc.)

4- Déployer une approche ENR systémique, durable et créatrice d'emplois et de valeurs pour la Bretagne

- a. En favorisant le développement d'un mix de solutions d'EnR pour compléter le développement des EMR au service de la politique énergétique régionale et pour accélérer la production d'énergies locales.

- b. Et en favorisant la convergence entre les métiers de la production/distribution d'énergie et les technologies numériques afin de positionner les entreprises bretonnes parmi les leaders des marchés des territoires et des villes intelligentes

B. Actions principales structurantes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs

1. Accélérer la transversalité entre acteurs, entre secteurs d'activités et entre réseaux
2. Favoriser l'expérimentation
3. Impulser, coordonner et capitaliser : les actions, les initiatives, ressources, innovations... réalisées à travers les territoires bretons
4. Mobiliser les compétences humaines, juridiques et financières pour se doter d'une expertise sur les nouveaux modèles de financement et nouveaux modèles économiques (tiers financement, tiers investissement, coopératives d'usagers ...)
5. Anticiper et accompagner l'évolution des compétences
6. Concentrer les outils et ressources au service des marchés :
 - a. Animer, sensibiliser, accompagner et financer les entreprises développant des projets dans le domaine des éco-activités
 - b. Encourager et faciliter les groupements d'entreprises pour permettre la constitution d'offres globales, leviers de l'innovation et de la différenciation
 - c. Renforcer la valorisation de la Région Bretagne comme territoire pionnier de la *Glaz Ekonomi* pour accroître son Attractivité et soutenir les entreprises éco-actives se développant à l'International